

A L'ATTENTION  
DES  
PARENTS D'ELEVES

N/Réf. : SoL-PB (1920 PERMANENCE)

Gorges, le 21/08/2019

Objet : Permanence du soir

Madame, Monsieur,

Le Lycée Charles Péguy propose aux élèves qui le souhaitent une étude du soir gratuite à partir de 18h00.

Ce service est ouvert à chaque lycéen. Ce dernier peut y rester le temps souhaité et ce jusqu'à 19h30 chaque soir (sauf le vendredi). Cette étude est surveillée à partir de 18h15.

Pour y participer, la méthode est simple, nous vous demandons d'envoyer un mail à Mme CAUCHON Christine, Adjointe de Direction ([christine.cauchon@charles-peguy.net](mailto:christine.cauchon@charles-peguy.net)) 48 heures à l'avance, en indiquant :

- La ou les dates souhaitées,
- Le nom et le prénom de l'élève,
- La classe (2019/2020),
- l'heure de début de l'étude (18h15),
- L'heure de fin d'étude (maximum 19h30).

En dehors de ces créneaux, la responsabilité du Lycée ne pourra pas être mise en question.

L'expéditeur du mail doit obligatoirement être le responsable légal. L'adresse mail doit correspondre à celle qui est enregistrée dans la base élève du lycée (merci de demander la modification si nécessaire).

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Sylvain OLIVIER  
Directeur

